

Municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds, le mardi 6 août 2019 a lieu à la salle l'Amicale la séance ordinaire de notre conseil à 19h30.

Sont présents : MM. René Breton, Roger Cyr, Alexandre Malette, et Marc-André Routhier sous la présidence de M. Philippe Chabot, maire.

Est également présente Mme Sonia Tardif, directrice générale / secrétaire-trésorière par intérim.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption des minutes de la séance ordinaire du 2 juillet 2019.
3. Affaires découlant du dernier procès-verbal.
4. Adoption des comptes du mois.
5. Résolution adoptant les dépenses incompressibles.
6. Correspondance.
7. Période de questions.
8. Rapport de la MRC.
9. Rapport des conseillers.
10. Rapport du responsable des services techniques.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

11. Adoption du second projet de règlement no 353 amendant le règlement de zonage numéro 175.
12. Adoption du règlement no 354 déterminant les modalités de publication des avis publics municipaux
13. Avis de départ de la directrice générale de la municipalité
14. Embauche de la directrice générale de la municipalité
15. Avis d'élection -poste conseiller no 4

VOIRIE

16. TECQ 2019-2023 : Programmation no 1
17. Programme RIRL- Ministère des transports

HYGIÈNE DU MILIEU

18. Programme de formation de qualification eaux usées -responsable des services techniques
19. Offre de services-Mesure d'accumulation de boues dans les étangs aérés

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

20. Développement du parc industriel de la rue des Prés nord
21. Offre de services pour la réfection du panneau publicitaire au patrimoine
22. Achat de la parcelle de terrain no 6 150 501 (9113-6309 Québec Inc)

DIVERS

23. Tonte de la pelouse au 625, rue principale

LEVÉE DE LA SÉANCE

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

163-08-19 Proposé par M. Roger Cyr et appuyé par M. René Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté en laissant le VARIA OUVERT.

ADOPTION DES MINUTES DU 2 JUILLET 2019

164-08-19 ATTENDU QUE tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2018 au moins 48 heures avant la tenue des présentes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Marc-André Routhier et appuyé par M. René Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les minutes du 2 juillet 2019 soient acceptées et signées.

AFFAIRES DÉCOULANT DU DERNIER PROCÈS-VERBAL

M. Philippe Chabot en fait le suivi.

ADOPTION DES COMPTES DU MOIS

165-08-19 ATTENDU QU'une liste des comptes du mois, reçus a été remise, séance tenante, à tous les membres de ce conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alexandre Malette et appuyé par M. René Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes du mois soient acceptés et payés. La liste descriptive des comptes à payer est déposée aux archives de la Municipalité pour conservation et consultation.

POSTES BUDGÉTAIRES AFFECTÉS PAR LES COMPTES DU MOIS :

Adm. gén. :	61 089.94\$
Sécurité :	288.95
Incendie :	3 773.03
Voirie :	54 062.60
Hygiène du milieu :	9 165.21
Urbanisme :	19 014.79
Loisirs :	10 665.05
Salaires :	54 469.46

TOTAL	212 529.03 \$
-------	---------------

RÉSOLUTION ADOPTANT LES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES

166-08-19 Proposé par M. Roger Cyr et appuyé par M. Marc-André Routhier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les dépenses incompressibles soient acceptées et payées.

CORRESPONDANCE

Elle est déposée aux archives pour consultation.

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Philippe Chabot invite les citoyens à la période de questions.

RAPPORT DE LA MRC

Aucun rapport.

RAPPORT DES CONSEILLERS

Aucun rapport fait par les élus présents.

RAPPORT DU RESPONSABLE DES SERVICES TECHNIQUES

Monsieur Eric Guay fait un bref résumé des travaux réalisés et ceux à venir.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NO 353 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 175

167-08-19 Proposé par M. Alexandre Malette et appuyé par M. Marc -André Routhier et résolu à la majorité des conseillers présents et le maire à voter que le règlement 353 amendant le règlement de zonage numéro soit adopté et il l'est.

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 354 DÉTERMINANT LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS MUNICIPAUX

168-08-19 Proposé par M. Roger Cyr et appuyé par M. René Breton et résolu à la majorité des conseillers présents et le maire à voter que le règlement 354 déterminant les modalités de publication des avis publics municipaux.

AVIS DE DÉPART DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QUE le 13 juin 2019 madame Nathalie Laflamme a informé la municipalité de sa décision de ne pas réintégrer ses fonctions au poste de directrice générale suite au congé sans solde dont l'échéance est venue à terme le 5 juillet 2019;

169-08-19 À CES CAUSES, il est proposé par le conseiller M. Marc-André Routhier et appuyé par M. René Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil accepte la décision de madame Nathalie Laflamme de ne pas réintégrer ses fonctions de directrice générale et qu'il autorise la directrice générale par intérim à payer la somme prévue pour souligner les vingt -cinq (25) ans de services au sein de la municipalité.

EMBAUCHE DE LA NOUVELLE DIRECTRICE GÉNÉRALE DE LA MUNICIPALITÉ

170-08-19 Proposé par M. Marc- André Routhier et appuyé par M. Alexandre Malette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que madame Sonia Tardif soit engagée à titre de directrice générale / secrétaire-trésorière à la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds selon le contrat de travail à durée indéterminée signée entre les deux (2) parties;

QUE son embauche soit effective à compter du 12 août 2019 ;

QUE le maire soit autorisé, et il l'est par les présentes, à signer le contrat de travail à durée indéterminée pour et au nom de la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds;

² Un document renferme les salaires horaires et de base des employés étant donné qu'ils sont de nature confidentielle.

AVIS D'ÉLECTION- POSTE DE CONSEILLER NO 4

Attendu que le mandat du conseiller au poste no 4, M. Richard Bédard a pris fin le 28 juin 2019, date de son décès,

Attendu que ce 6 août 2019, un avis de vacance du poste de conseiller no 4 est déposé par la directrice générale à la présente séance du conseil;

Attendu que le poste de conseiller no 4 doit être comblé par une élection partielle;

171-08-19

Proposé par M. René Breton et appuyé par M. Roger Cyr et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la directrice générale avise le conseil, conformément à l'article 333 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, de la vacance au poste de conseiller no 4 de la municipalité de Saint-Jacques de Leeds, et avise également le conseil qu'elle a fixé, conformément à l'article 339 de cette même loi, la date du scrutin au 27 octobre 2019.

VOIRIE

TECQ 2019-2023 PROGRAMMATION NO 1

A) OFFRE DE SERVICES POUR LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS

172-08-19

Proposé par M. René Breton et appuyé par M. Roger Cyr et résolu à l'unanimité des conseillers présents que soit acceptée l'offre de services professionnels de SNC Lavalin Inc. selon les taux horaires suivants pour la réfection d'un tronçon d'environ un (1) kilomètre de la Route 216 Est ;

- Ingénieur senior au taux de 150.00\$
- Technicien senior au taux de 100.00\$
- Dessinateur senior au taux de 70.00\$
- Technicien junior au taux de 60.00\$
- Secrétariat au taux de 60.00\$

Que les dépenses pour les frais de déplacement, photos, photocopies, impression des plans, etc. soient facturées en supplément et sont incluses au budget de 21 500\$ avant les taxes.

Que les coûts reliés aux services professionnels de SNC Lavalin Inc. sont admissibles au programme TECQ 2019-2023.

B) DEMANDE AU PROGRAMME TECQ 2019-2023-ROUTE 216 EST

173-08-19

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution de Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'habitation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. René Breton et appuyé par M. Roger Cyr et résolu à l'unanimité des conseillers présents que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure

infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'habitation de la programmation de travaux no 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'habitation ;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme ;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution;
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux no 1 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles.

PROGRAMME RIRL-Ministère des transports

174-08-19

Proposé par M. Alexandre Malette et appuyé par M. Marc -André Routhier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que soit acceptée l'offre de services professionnels de SNC Lavalin Inc. selon les taux horaires suivants pour la réalisation des travaux de l'année 4(segment #30 sur la route 216 Ouest -longueur d' environ 1,2 km) et de l'année 5 (segment # 15 sur la route Townline et le rang 6 -longueur d'environ 4 km) identifiées dans le PIIRL de la MRC des Appalaches ;

- Ingénieur senior au taux de 150.00\$
- Technicien senior au taux de 100.00\$
- Dessinateur senior au taux de 70.00\$
- Technicien junior au taux de 60.00\$
- Secrétariat au taux de 60.00\$

Que les dépenses pour les frais de déplacement, photos, photocopies, impression des plans, etc. soient facturées en supplément et sont incluses au budget de 21 500\$ avant les taxes.

Que les coûts reliés aux services professionnels de SNC Lavalin Inc. sont admissibles au programme d'aide à la voirie locale au volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL).

HYGIÈNE DU MILIEU

PROGRAMME DE FORMATION DE QUALIFICATION EAUX USÉES-RESPONSABLE DES SERVICES TECHNIQUES

175-08-19

Proposé par M. Roger Cyr et appuyé par M. Alexandre Malette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que Monsieur Eric Guay soit autorisé à suivre la formation obligatoire par le ROMAEU sur le traitement des eaux usées par étang aéré (OW-2) offerte par le Collège de Shawinigan au coût de 2800\$.

Le prix demandé inclut la formation sur le web les mardis avant-midi du 10 septembre au 12 novembre 2019, 2 journées complètes de pratiques au Collège de Shawinigan ainsi que les manuels de formation.

QUE les frais de déplacement inhérents à cette formation lui soient remboursés.

OFFRE DE SERVICES-MESURE D'ACCUMULATION DE BOUES DANS LES ÉTANGS AÉRÉS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une soumission le 3 juillet 2019 d'ÉCHO -TECH par l'entremise de monsieur Yves Payette pour des services de mesure d'accumulation de boues dans les étangs de la municipalité ainsi que la rédaction d'un rapport exigé par le ROMAEU au montant de 1475\$ plus les taxes. Les frais de déplacement et de subsistance sont inclus dans le prix si le mandat est réalisé dans le cadre de travaux déjà prévus dans notre secteur.

176-08-19

Proposé par M. Alexandre Malette et appuyé par M. Roger Cyr et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité accepte la soumission de monsieur Yves Payette au montant de 1475.00\$ plus les taxes.

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

**DÉVELOPPEMENT DU PARC INDUSTRIEL DE LA RUE DES PRÉS
NORD-phase 1**

177-08-19

Proposé par M. René Breton et appuyé par M. Roger Cyr et résolu à l'unanimité des conseillers présents que soit acceptée l'offre de services professionnels de SNC Lavalin Inc. selon les taux horaires suivants pour la réalisation des plans et devis des services (aqueduc, égout domestique et voirie) pour desservir les terrains 3,4,9,10,11,12,13 et 14 identifiés au plan déjà réalisé ;

- Ingénieur senior au taux de 150.00\$
- Technicien senior au taux de 100.00\$
- Dessinateur senior au taux de 70.00\$
- Technicien junior au taux de 60.00\$
- Secrétariat au taux de 60.00\$

Que les dépenses pour les frais de déplacement seront facturées au taux de 0,58\$ le kilomètre et ils sont inclus au budget de 21 500\$ (avant taxes) prévu pour les honoraires professionnels.

Que les coûts reliés aux services professionnels de SNC Lavalin Inc. sont admissibles au programme TECQ 2019-2023.

OFFRE DE SERVICES POUR LA RÉFECTION DU PANNEAU PUBLICITAIRE AU PATRIMOINE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une soumission d'Imprimerie commerciale au montant de 221\$ plus les taxes pour la fourniture d'une carte géographique en couleur de 39 pouces x 60 pouces démontrant les activités à faire dans la MRC des Appalaches ;

CONSIDÉRANT QUE la carte sera installée sur le panneau d'affichage déjà existant sur le terrain du patrimoine;

178-08-19

Proposé par M. René Breton et appuyé par M. Alexandre Malette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que soit acceptée l'offre d'Imprimerie Commerciale au montant de 221.00\$ plus les taxes.

ACHAT DE LA PARCELLE DE TERRAIN NO 6 150 501 (9113-6309 QUÉBEC INC.)

-Ce point sera discuté ultérieurement.

DIVERS

TONTE DE LA PELOUSE AU 625, RUE PRINCIPALE

▲ La municipalité fera parvenir au propriétaire de l'immeuble qui habite à l'extérieur du territoire pour lui rappeler l'obligation de la tonte de la pelouse sur son terrain.

LEVÉE DE LA SÉANCE

179-08-19

Proposé par M. Roger Cyr et appuyé par M. René Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée soit levée à 20h25.

Philippe Chabot
Maire

Sonia Tardif
Directrice générale/secrétaire-trésorière
par intérim

CERTIFICATION DE SIGNATURES

Je, soussignée certifie par la présente que les signatures apposées ci-haut prévalent pour toutes les résolutions et annotations comprises dans ce procès-verbal.

CERTIFICATION DE CRÉDIT

Je, soussignée certifie que La municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds dispose des crédits suffisants pour l'autorisation des dépenses incluses dans ce procès-verbal.

Sonia Tardif
Directrice générale/secrétaire-trésorière
par intérim